



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE

moncé-en-belin

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

<b>Numéro</b>	<b>OBJET</b>	<b>DECISION du Conseil</b>
62/2026	Installation de Monsieur Jean- François LEPROUT conseiller municipal	Pas de vote
63/2026	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	Approuvée Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
64/2026	Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants	Nombre de votants : 26 Nombre de suffrages exprimés : 26
65/2026	Boulangerie GLINCHE : délibération autorisant Monsieur le Maire d'agir en justice	Approuvée Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
66/2026	Constitution des commissions communales (annule et remplace la délibération n° 58/2026)	
	Commission voirie, espaces verts et matériel	Pas de vote (aucun changement)
	Commission développement économique et de la santé	Pas de vote (aucun changement)
	Commission affaires scolaires	Pas de vote (aucun changement)
	Commission bâtiment, renouvellement urbain	Approuvée Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
	Commission finances	Pas de vote (aucun changement)
	Commission urbanisme	Approuvée Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
	Commission fêtes et cérémonies et associations culturelles et sportives	Pas de vote (aucun changement)

67/2026	Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois : délibération désignant un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)	Approuvée Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
68/2026	Décisions prises par délégation du Maire	Pas de vote
69/2026	Questions diverses	Pas de vote



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Moncé en Belin

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.*

*Date de  
convocation  
29/05/2026*

*Date de  
publication  
12/06/2026*

*Nombre de  
conseillers en  
exercice  
27*

*Présents  
22*

*Votants  
19*

*Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Annie FRIMONT, Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente : Muriel HARDOUIN.*

*Excusés : Jean-François LAFFONT, Christophe COUTABLE, Thomas TESSIER, David CAZIMAJOU.*

*Procurations : Jean-François LAFFONT à Anne PIDOUX,  
Christophe COUTABLE à Jean-Luc BEUCHER,  
Thomas TESSIER à Séverine GESBERT,  
David CAZIMAJOU à Angelo PEZANT.*

*- : - : - : - : - : - : -  
Secrétaire de séance : Jean-Luc BEUCHER  
- : - : - : - : - : - : -*

**63**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

*Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.*

*Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*✓ Approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.*

*Ne participent pas à ce vote : Christine GALPIN, Océane ARNAUD, Jean-François LAFFONT, Muriel HARDOUIN.*

*Pour : 19*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- *date de sa réception en Préfecture de la Sarthe*
- *date de sa publication*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.*

*Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- *à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- *2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

*Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026*

*Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc BEUCHER*



*Le Maire,  
Charles MESNIL*





## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Moncé en Belin

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.*

*Date de  
convocation  
29/05/2026*

*Date de  
publication  
12/06/2026*

*Nombre de  
conseillers en  
exercice  
27*

*Présents  
22*

*Votants  
26*

*Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Annie FRIMONT, Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente : Muriel HARDOUIN.*

*Excusés : Jean-François LAFFONT, Christophe COUTABLE, Thomas TESSIER, David CAZIMAJOU.*

*Procurations : Jean-François LAFFONT à Anne PIDOUX,  
Christophe COUTABLE à Jean-Luc BEUCHER,  
Thomas TESSIER à Séverine GESBERT,  
David CAZIMAJOU à Angelo PEZANT.*

*- :- :- :- :- :- :- :-*

*Secrétaire de séance : Jean-Luc BEUCHER*

*- :- :- :- :- :- :- :-*

**64**

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS**

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il est rappelé que les délégués sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.*

*Nombre de délégués titulaires à élire : 15*

*Nombre de délégués suppléants à élire : 5*

*Le Bureau électoral est constitué de :*

*Messieurs Charles MESNIL, Maire, Jean-Luc BEUCHER Secrétaire, Claude LE BIHAN et Jean-Michel PARISOT, Mesdames Océane ARNAULT et Chiraz FRANCHEQUEZ.*

*Il est constaté qu'une seule liste incomplète de candidats a été déposée.*

### **Délégués Titulaires et Suppléants**

*Une liste s'est présentée, à savoir :*

- *Liste des délégués titulaires et suppléants de Moncé en Belin*

### **Résultats de l'élection**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b><u>26</u></b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b><u>0</u></b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b><u>26</u></b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b><u>0</u></b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b><u>0</u></b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	<b><u>26</u></b>

*Suite au vote à bulletins secrets, Monsieur le Maire annonce les noms des membres élus en tant que délégués titulaires pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2026.*

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	adresse	code postal	ville
MESNIL	Chartes	17/11/1972	Pontoise	22 rue des lavandières	72230	Moncé en Belin
ARNAUD	Océane	13/06/1998	Le Mans	22 rue du Belinois	72230	Moncé en Belin
GUYON	Olivier	10/02/1974	Le Mans	14 allée des Tamaris	72230	Moncé en Belin
FRANCHEQUEZ	Chiraz	01/04/1988	Kouba	4 allée de la Ferme	72230	Moncé en Belin
BONHOMME	Yves-Marie	07/11/1957	Le Mans	61 rue Jean Fouassier	72230	Moncé en Belin
DUGAST	Sylvie	19/02/1967	Alençon	06 rue du Verger	72230	Moncé en Belin
COUTABLE	Christophe	02/07/1965	Le Mans	3 route de La Jannée en Belin	72230	Moncé en Belin
PIDOUX	Anne	26/04/1981	Bressuire	8 route des Renaudes	72230	Moncé en Belin
PEZANT	Angelo	09/09/1976	Le Mans	11 rue des Castilles	72230	Moncé en Belin
BLOT	Aurora	26/08/1961	Le Mans	33 rue de Pince Alouette	72230	Moncé en Belin
METEYER	Franck	27/05/1970	Le Mans	22 rue des Vanniers	72230	Moncé en Belin
GESBERT	Séverine	06/08/1975	Alençon	15 allée des Tamaris	72230	Moncé en Belin
TESSIER	Thomas	29/03/1979	Le Mans	05 route de Mulsanne	72230	Moncé en Belin

**Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :**

- date de sa réception en Préfecture de la Sarthe
- date de sa publication

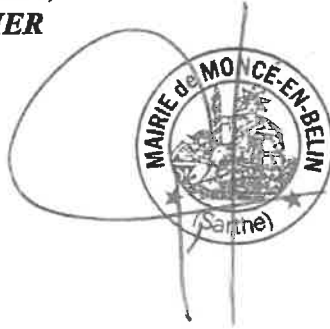
**Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.**

**Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :**

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026**

**Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc BEUCHER**



**Le Maire,  
Charles MESNIL**



*Considérant qu'il y a donc lieu de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à agir en justice et de désigner Maître Benoît JOUSSE, avocat, 7 avenue François Mitterrand 72000 Le Mans pour nous représenter.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *Autorise Monsieur le Maire à agir en justice auprès du Tribunal Judiciaire du Mans, dans le dossier référencé n° 20251218 – Boulangerie Glinche/Commune de Moncé en Belin.*
- ✓ *Désigne Maître Benoît JOUSSE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- *date de sa réception en Préfecture de la Sarthe*
- *date de sa publication*

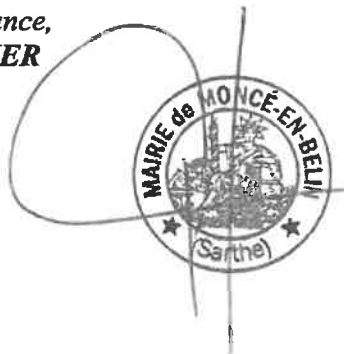
*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.*

*Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- *à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- *2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

*Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026*

*Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc BEUCHER*



*Le Maire,  
Charles MESNIL*



- *Parcs et jardins*
- *Gestion du cimetière (entretien)*
- *Déplacements doux*
- *Eco citoyenneté, éco-pâturage*
- *Biodiversité*
- *Gestion du matériel communal*

*Membres :*

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Christophe COUTABLE*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Isabelle FONTAINE*
- *Claude LE BIHAN*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Catherine ZUCCHETTI*
- *Annie FRIMONT*
- *Thomas TESSIER*

*Aucun changement*

***Commission Développement économique et de la Santé :***

*Missions :*

- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Aider à l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique ou touristique*
- *Aider au développement des structures économiques existantes*
- *Mobilité*
- *Relations aux artisans et PME*
- *Promotion du monde agricole et équins*
- *Développement de l'offre médicale*

*Membres :*

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Jean-François LAFFONT*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Olivier GUYON*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Anne PIDOUX*
- *Thomas TESSIER*
- *Angelo PEZANT*
- *Annie FRIMONT*

*Aucun changement*

**Commission Affaires scolaires :**

**Missions :**

- *Être en contact avec les enseignants et parents d'élèves*
- *Relations et partenariat avec l'amicale des écoles*
- *Relations et partenariat avec la médiathèque*
- *Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes*
- *Restauration scolaire – charte de proximité*
- *Mise en place et gestion du conseil jeunes*

- Membres :**
- *Charles MESNIL, Maire*
  - *Chiraz FRANCHEQUEZ*
  - *Jean-François LAFFONT*
  - *Catherine ZUCCHETTI*
  - *Franck METEYER*
  - *Aurore BLOT*
  - *Kévin LEGUILLON*
  - *David CAZIMAJOU*
  - *Séverine GESBERT*

*Aucun changement*

**Commission bâtiment, renouvellement urbain :**

**Missions :**

- *Entretien courant des bâtiments communaux, infrastructures sportives*
- *Préservation et valorisation du patrimoine*
- *Elaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments*
- *Suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux*
- *Transition énergétique*
- *Sécurité*

- Membres :**
- *Charles MESNIL, Maire*
  - *Jean-Luc BEUCHER*
  - *Christophe COUTABLE*
  - *Claude LE BIHAN*
  - *Sylvie DUGAST*
  - *Jean-François LEPROUT remplace Vincent DELAROCHE*
  - *Thomas TESSIER*
  - *Annie FRIMONT*

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Commission Finances :**

**Missions :**

- *Programmation budgétaire*
- *Etablissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi*
- *Etude des leviers pour des économies budgétaires*
- *Négociation des taux bancaires*
- *Communication des données budget de la ville auprès des Moncéens*

**Membres :**

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Olivier GUYON*
- *Océane ARNAUD*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Sylvie DUGAST*
- *Christophe COUTABLE*
- *Stéphanie GLINCHE*
- *Thomas TESSIER*

*Aucun changement*

**Commission Urbanisme :**

**Missions :**

- *Etudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village*
- *Application du PLUI*
- *Aménagement durable du territoire*
- *Développement des logements sociaux*

**Membres :**

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Océane ARNAUD*
- *Chiraz FRANCHEQUEZ*
- *Aurore BLOT*
- *Isabelle FONTAINE*
- *Thomas TESSIER*
- *Jean-François LEPROUT remplace Vincent DELAROCHE*
- *Angelo PEZANT*

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

***Commission Fêtes et Cérémonies et Associations culturelles et sportives :***

***Missions :***

- *Organiser, préparer et suivre le déroulement des manifestations festives et commémoratives sur la commune*
- *Liens intergénérationnels*
- *Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes*
- *Relations et partenariats avec les associations sportives, le jumelage.....*

***Membres : - tout le conseil municipal***

***Aucun changement***

***Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :***

- *date de sa réception en Préfecture de la Sarthe*
- *date de sa publication*

***Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.***

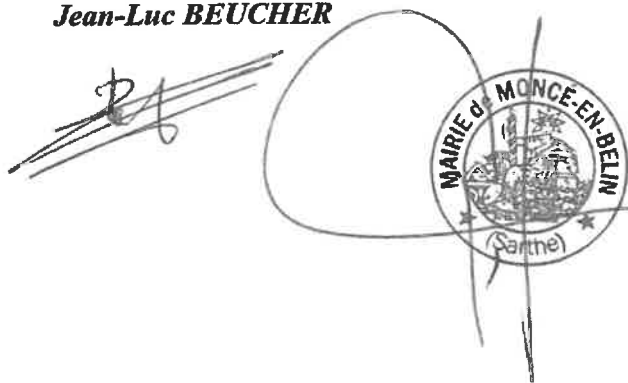
***Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :***

- *à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,*
- *2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

***Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026***

***Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc BEUCHER***

***Le Maire,  
Charles MESNIL***





*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

- **Désigne Monsieur Olivier GUYON pour représenter notre commune à la CLECT.**

*Pour : 26*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :**

- date de sa réception en Préfecture de la Sarthe
- date de sa publication

**Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.**

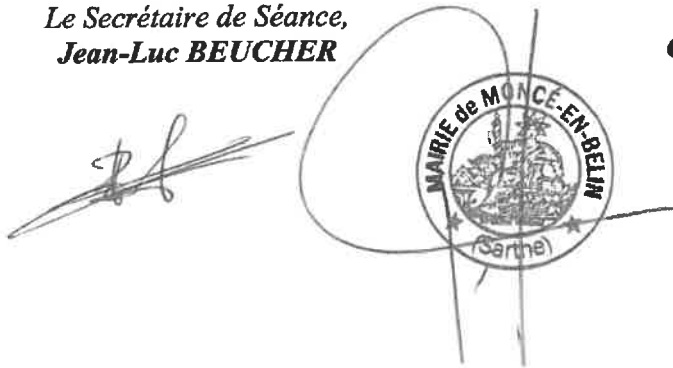
**Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :**

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026**

**Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc BEUCHER**

**Le Maire,  
Charles MESNIL**



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Moncé en Belin

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.*

*Date de  
convocation  
29/05/2026*

*Date de  
publication  
12/06/2026*

*Nombre de  
conseillers en  
exercice  
27*

*Présents  
22*

*Votants  
26*

*Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kevin LEGUILLON, Annie FRIMONT, Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absente : Muriel HARDOUIN.*

*Excusés : Jean-François LAFFONT, Christophe COUTABLE, Thomas TESSIER, David CAZIMAJOU.*

*Procurations : Jean-François LAFFONT à Anne PIDOUX,  
Christophe COUTABLE à Jean-Luc BEUCHER,  
Thomas TESSIER à Séverine GESBERT,  
David CAZIMAJOU à Angelo PEZANT.*

- :- :- :- :- :- :- :-

*Secrétaire de séance : Jean-Luc BEUCHER*

- :- :- :- :- :- :- :-

68

### DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :**

*Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération le 2 avril 2026,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

**Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :**

**Comptabilité :**

- *La liste de tous les engagements jusqu'au 28 mai 2026.*

**Urbanisme :**

- **Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les immeubles**

*Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :*

<i>Dates</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Adresses</i>
27/05/2026	AM 085	22 rue des Lavandières
27/05/2026	AN 069	2 impasse Richemond

- **Liste des achats ou renouvellement de concession :**

<i>DATE</i>	<i>ACHAT OU RENOUVELLEMENT</i>	<i>PRIX</i>
	/	
	/	

- **Liste des conventions :**

	/
	/

Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Sarthe
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.

Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait à Moncé-en-Belin, le 08 juin 2026

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Luc BEUCHER

Le Maire,  
Charles MESNIL

